

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 3 mai 2011 à 19 h 5650, rue d'Iberville, 2e étage

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Me Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05

10.01
CA11 26 0119

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2011, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA11 26 0120

**Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 14 mars 2011
et du 4 avril 2011 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2011**

Copie des procès-verbaux ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

Que les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés :

- Séance ordinaire du 14 mars 2011
- Séance extraordinaire du 22 mars 2011
- Séance ordinaire du 4 avril 2011

Adoptée à l'unanimité.

10 - Point d'information des conseillers

Les membres du conseil sont invités à nous informer sur différents points.

10 - Période de questions du public

La période de questions débute à 19 h 20 et se termine à 20 h 07.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.06 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA11 26 0121

**Octroi d'une contribution financière de 2 122 \$ à l'organisme « La Piaule »,
local des jeunes, pour soutenir la réalisation des Jeux de la rue 2011**

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 2 122 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « La Piaule », local des jeunes pour soutenir la réalisation des Jeux de la rue 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

1113318003

20.02

CA11 26 0122

Octroi d'une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme « Les Loisirs du centre Père-Marquette inc. », pour la réalisation d'un projet graffiti pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Les Loisirs du centre Père-Marquette Inc. », pour la réalisation d'un projet graffiti pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1111663007

20.03

CA11 26 0123

Octroi d'une contribution financière de 300 \$ à l'organisme « Les Créations Briser le Silence », dans le cadre de la projection gratuite du documentaire Visionnaires planétaires présenté au cinéma Beaubien pour souligner le Jour de la Terre

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 300 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme « Les Créations Briser le Silence », dans le cadre de la projection gratuite du documentaire « Visionnaires planétaires » présenté au cinéma Beaubien pour souligner le Jour de la Terre.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1114238002

20.04

CA11 26 0124

Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme « Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie », pour soutenir l'organisation du Rendez-vous culturel 2011 qui se tiendra le 12 mai 2011 au Petit Medley

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ au Regroupement Arts et Culture Rosemont-Petite-Patrie pour soutenir l'organisation du Rendez-vous culturel 2011 qui se tiendra le 12 mai 2011 au Petit Medley.

D'imputer la dépense correspondante conformément à l'intervention financière produite par la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1111903002

20.05
CA11 26 0125

Octroi d'une contribution financière totalisant 13 500 \$ aux clubs de l'âge d'or et aux résidences et organismes de loisir pour personnes âgées de l'arrondissement, afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités de loisirs

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant 13 500 \$ aux clubs de l'âge d'or et aux organismes de loisir des résidences pour personnes âgées de l'arrondissement, afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités de loisirs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1114238001

20.06
CA11 26 0126

Octroi d'une contribution financière estimée à 2 420 \$, sous forme de gratuité du permis d'utilisation, à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 de Rosemont » qui aura lieu le dimanche 22 mai 2011 au centre Étienne-Desmarteau

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une contribution financière, sous la forme d'une gratuité d'un permis d'utilisation, à l'organisme « Escadron 518 de Rosemont », pour la présentation de la « Revue annuelle Escadron 518 » qui aura lieu le dimanche 22 mai 2011, au centre Étienne-Desmarteau – montant estimé à 2 420 \$.

Adoptée à l'unanimité.
1113769003

20.07
CA11 26 0127

Octroi d'une contribution financière de 4 154 \$ à l'organisme « Les Loisirs du centre Père-Marquette inc. », pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), en ajout à la contribution financière de base déjà octroyée pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une contribution financière 4 154 \$ à l'organisme « Les Loisirs du centre Père-Marquette Inc. », dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), en ajout à la contribution financière de base déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centrale.

Adoptée à l'unanimité.
1111663004

20.08
CA11 26 0128

Octroi d'un contrat à Location Sauvageau Inc., pour la location de fourgonnettes-nacelle pour la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée - Autorisation d'une dépense maximale de 74 902,10 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense pouvant atteindre 74 902,10 \$, taxes incluses, pour la location à court terme de deux fourgonnettes-nacelles;

D'accorder à Location Sauvageau Inc, le contrat à cette fin, au taux mensuel de 3 396,10 \$, taxes incluses, par fourgonnette, pour l'année 2011 et 3 427,40 \$, par fourgonnette, pour l'année 2012, conformément à la liste des prix pour des services de location à court terme de véhicules légers et spécialisés du CSP-MRA;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1114646002

20.09
CA11 26 0129

Octroi d'un contrat à 86253 Canada Itée - Entreprises Alpha Peintureco 1975 Itée, pour des travaux de réparation et de remise à neuf des fûts d'éclairage pour les années 2011 et 2012 - Autorisation d'une dépense approximative de 294 422,62 \$ - Contrat numéro 261109S (1 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 294 422,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation et de remise à neuf des fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2011 et 2012;

D'accorder à la firme 86253 Canada Itée – Entreprise Alpha Peintureco 1975 Itée – unique soumissionnaire conforme, le contrat correspondant, pour une période de deux (2) ans, et ce, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 261109S ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913008

20.10
CA11 26 0130

Octroi d'un contrat de à 9206-1571 Québec inc. (Le Groupe AVNet) pour l'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé et nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert (2011-2012) - Contrat numéro 261111S - Autorisation d'une dépense totale de 326 964,75 \$ (2 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 326 964,75 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement de graffitis sur les domaines public et privé dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie et pour le nettoyage de la marquise de la Plaza Saint-Hubert, pour les années 2011 et 2012, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'accorder à 9206-1571 Québec inc. (Le Groupe AVNet) un contrat à cette fin, pour un montant total de 326 964,75 \$, conformément au cahier des charges (soumission no 261111S);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913010

20.11
CA11 26 0131

Approbation de protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants: « La Maissonette des Parents », « Les Loisirs du centre Père-Marquette », « Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC) » et « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront à l'été 2011 - Octroi d'une contribution financière de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver des protocoles d'entente avec les quatre organismes fiduciaires suivants :

- La Maissonette des Parents,
- Loisirs du centre Père-Marquette,
- Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC)
- Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont

Afin de soutenir l'organisation de quatre fêtes familiales qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie à l'été 2011, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, lesdits protocoles étant joints comme annexes numéros 123, 124, 125 et 126 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, lesdits protocoles.

D'octroyer une contribution financière totale de 12 000 \$ (3 000 \$ par organisme), à même le budget de fonctionnement 2011, pour l'organisation de quatre fêtes familiales durant l'été 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1110122003

20.12
CA11 26 132

Approbation de la convention de la table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont », d'une durée de trois ans, se terminant le 31 mars 2014, et octroyer une contribution financière de 16 233 \$ par année pendant trois ans, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec l'organisme «Corporation de développement communautaire de Rosemont », se terminant le 31 mars 2014, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière, ladite convention étant jointe comme annexe numéro 127 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011. Le numéro standardisé attribué à ce contrat est : RPPL11-04002-GG.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal ladite convention.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 16 233 \$ par année à la Corporation de développement communautaire de Rosemont. Une dépense de 14 000 \$ est assumée par l'arrondissement et une dépense de 2 233 \$ est assumée par la Ville Centrale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1111663005

20.13
CA11 26 0133

Autorisation d'une dépense de 250 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage et de peinture des fûts d'éclairage et de signalisation situés sur le domaine public de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour les années 2011 et 2012 et, à cette fin, octroyer un contrat du même montant à Rodrigue peintre décorateur ltée, aux prix unitaires soumis - Contrat numéro 261110S (6 soum.)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 250 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage et de peinture des fûts d'éclairage et de signalisation situés sur le domaine public de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour les années 2011 et 2012;

D'accorder à Rodrigue Peintre Décorateur Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit 170,00 \$ pour la remise en état des fûts d'éclairage fonctionnels, 85,00 \$ pour la remise en état des fûts d'éclairage décoratifs et 30,00 \$ pour la remise en état des tiges de signalisation routière, pour une période de deux (2) ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 261110S ;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913009

20.14
CA11 26 0134

Recommandation au comité exécutif - Autorisation d'une dépense de 320 167,93 \$, incluant l'octroi d'un contrat de 298 167,93 \$ à CTI Construction inc. (9153-7209 Québec inc.) pour la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue des Carrières, entre les rues St-Hubert et Boyer et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire à l'intersection des rues St-Vallier et de Bellechasse - Contrat numéro 261101V - (6 soum.) - Crédit net 306 116,23 \$

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 320 167,93 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue des Carrières, entre les rues Saint-Hubert et Boyer et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire à l'intersection des rues Saint-Vallier et de Bellechasse, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à CTI Construction Inc. (9153-7209 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 298 167,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 261101V.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 35 % par l'Agglomération de Montréal, pour un montant de 112 058,78 \$ (crédit net 107 140,69 \$) et à 65 % par la Ville de Montréal, pour un montant de 208 109,15 \$ (crédit net 198 975,54 \$).

Adoptée à l'unanimité.
1112913012

20.15
CA11 26 0135

Octroi d'une contribution financière de 2 233 \$ à l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie » pour la consolidation de la table de concertation locale, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, et en ajout à la contribution financière de base de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder une contribution financière 2 233 \$ à l'organisme « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, en ajout à la contribution financière de base déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2011.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée par la Ville Centrale.

Adoptée à l'unanimité.
1111663006

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'ajouter un point 20.16 à l'ordre du jour, correspondant au dossier numéro 1114238003.

Adoptée à l'unanimité.

20.16

CA11 26 0136

Octroi d'une contribution financière de 3 000 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Toxique Trottoir afin de le soutenir dans la réalisation de la 2e édition du festival forain "La rue Kitétonne"

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3 000 \$, à même le surplus non affecté, à l'organisme Toxique Trottoir afin de le soutenir dans la réalisation de la 2e édition du festival forain « La rue Kitétonne ».

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1114238003

30.01

CA11 26 0137

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de mars 2011, soit du 26 février au 1er avril 2011, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 mars 2011, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois de mars 2011, soit du 26 février au 1er avril 2011, en vertu du *Règlement intérieur du conseil*

d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1110209004

30.02

CA11 26 0138

Autorisation d'une dépense de 200 000 \$ pour la réalisation du « Programme de réfection routière » à être confié à la Division de la voirie - PRR 2011

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 200 000 \$ pour la réalisation du « Programme de réfection routière » à être confié à la Division voirie de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'autoriser le directeur des Travaux publics à faire exécuter ces travaux par les employés de la ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1112913011

30.03

CA11 26 0139

Adoption de la programmation budgétaire et des activités annuelles de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC), requise dans le cadre de l'entente de gestion relative au mandat de Centre local de développement (CLD), pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter la programmation budgétaire et d'activités de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC), requise dans le cadre de l'entente de gestion relative au mandat de Centre local de développement (CLD), pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, laquelle programmation est jointe comme annexe numéro 128 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

De transmettre une copie de la programmation budgétaire et d'activités de la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC) au Service du développement et des opérations.

De demander à la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC), de mettre sur pied un comité de travail avec l'arrondissement pour préparer, en conformité de l'entente de gestion relative au mandat CLD, la version 2011-2012 de la programmation budgétaire et d'activités, à compter de l'automne 2011 et de présenter cette programmation au directeur d'arrondissement, préalablement à l'adoption par son conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.
1110963038

30.04

CA11 26 0140

Approbation d'un amendement au Règlement de régie interne de la Société de développement commercial de la Promenade Masson

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un amendement au Règlement de régie interne de la Société de développement commercial de la promenade Masson visant à modifier le quorum actuel de 20 membres à 15 membres.

Adoptée à l'unanimité.
1110963040

40.01

CA11 26 0141

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Balade en calèche du CRMF », « Opération enfant soleil », « Fête de la famille », « Ouverture de la saison de baseball Saint-Esprit de Rosemont et remise des trophées », « Activités de l'Association de baseball Rosemont », « Journée mondiale contre la maltraitance faite aux personnes âgées », « Les Jeudis show », « Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont », « Théâtre de la roulotte », « Concerts Campbell », « Festival ukrainien » et approbation d'un protocole d'entente avec l'Association culturelle St-Volodymyr, « Festival Jeunesse Envolee »

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser, le 16 mai 2011, remis au 25 mai en cas d'intempéries entre 9 h 30 et 13 h, dans le cadre de l'événement « **Balade en calèche du CRMF** » :

- a) la circulation de véhicules hippomobiles, selon le trajet suivant:

Départ :

5200, rue Bélanger Est (près de la 42^e Avenue)

Passage sur les rues :

Rue Bélanger, direction est jusqu'à la 44^e Avenue;
44^e Avenue, direction sud jusqu'à la rue Beaubien;
Rue Beaubien, direction ouest jusqu'à la 39^e Avenue;
39^e Avenue, direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique;
Rue Saint-Zotique, direction est jusqu'à la 42^e Avenue;
42^e Avenue, direction nord jusqu'à qu'à la rue Bélanger.

Fin de trajet :

5200, rue Bélanger Est (près de la 42^e Avenue)

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 129 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-079 en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

D'autoriser, le 18 mai 2011 entre 15 h et 19 h et les 19, 25, 26 mai et 9 juin 2011, entre 7 h et 19 h, dans le cadre de l'événement « **Compétitions d'athlétisme du réseau scolaire** », sur le site du parc et de la piste Étienne-Desmarreau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 130 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-080 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 22 mai 2011 sur le site du parc Maisonneuve de 13 h à 19 h, dans le cadre de l'événement « **Opération Enfant Soleil** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 131 et 132 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-081 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-082 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 28 mai 2011, entre 9 h et 16 h 30, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille** », sur le site du parc du Pélican :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 133 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-083 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 28 mai 2011, entre 8 h et 23 h et le 17 septembre 2011 entre 10 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Ouverture de la saison de baseball Saint-Esprit de Rosemont et remise de trophées** », sur le site du parc Beaubien :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 134 et 135 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-084 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-085 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 2 juin 2011 entre 7 h 30 et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Compétition école secondaire Saint-Louis** », sur le site du parc et de la piste Étienne-Desmarteau :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 136 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-086 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux dates, heures et sites suivants, dans le cadre de l'événement « **Activités de l'association de baseball Rosemont** » :

- Journée d'ouverture : 4 juin 2011, entre 8 h 30 et 22 h, sur le site du parc Beaubien.
- Défi triple jeu : 11 juin 2011, entre 9 h et 15 h, sur le site du parc Léon-Provancher.
- Tournoi novice 8 au 10 juillet 2011, entre 8 h 30 et 21 h, sur le site du parc Sainte-Bernadette.

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 137 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-087 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux dates, heures et sur les sites suivants, dans le cadre de l'événement « **Activités de l'association de baseball Rosemont** » :

- Journée d'ouverture : 4 juin 2011, entre 8 h 30 et 22 h, sur le site du parc Beaubien.
- Tournoi novice: 8 au 10 juillet 2011, entre 8 h 30 et 21 h, sur le site du parc Sainte-Bernadette.

a) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 138 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-088 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 12 juin 2011, entre 13 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille Père-Marquette** », sur le site du terrain du centre Père-Marquette situé au 1600, rue De Drucourt :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 139 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-089 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 12 juin 2011, entre 13 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille Père-Marquette** » :

a) la circulation de véhicules hippomobiles, selon le trajet suivant :

Départ : 1600, rue De Drucourt.

Passage sur les rues :

rue De Drucourt direction est jusqu'à la rue Marquette;
rue Marquette direction sud jusqu'à la rue de Bellechasse;
rue de Bellechasse direction ouest jusqu'à la rue De La Roche;
rue De La Roche direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;
rue Saint-Zotique Est direction est jusqu'à la rue De Normanville;
rue De Normanville direction sud jusqu'à la rue Beaubien Est;
rue Beaubien Est direction est jusqu'à la rue Chambord;
rue Chambord direction nord jusqu'à la rue Saint-Zotique Est;
rue Saint-Zotique Est direction est jusqu'à la rue De Lanaudière;
rue De Lanaudière direction sud jusqu'à la rue Beaubien Est;
rue Beaubien Est, direction est jusqu'à la rue Garnier;
rue Garnier direction sud jusqu'à la rue De Drucourt.

Fin de trajet : 1600, rue De Drucourt

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 140 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-090 en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

D'autoriser, le 15 juin 2011 au parc Molson section Est, de 11 h à 17 h, dans le cadre de l'événement « **Journée mondiale contre la maltraitance faite aux personnes âgées** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 141 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-091 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, les 30 juin et 7, 14, 21 et 28 juillet 2011, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Les jeudis show** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 142 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-092 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 2 au 17 juillet 2011, entre 8 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont** », sur le site du parc du Pélican :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 143 et 144 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-093 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-094 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 4 juillet 2011 au parc Père-Marquette, section sud, le 11 juillet 2011 au parc Beaubien et le 18 juillet 2011 au parc du Pélican, entre 9 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Théâtre La Roulotte** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe comme annexe numéro 145 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-095 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 25 juillet 2011 au parc Jean-Duceppe, de 16 h à 22 h, dans le cadre de l'événement « **Concerts Campbell** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe à la présente comme annexe numéro 146 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-096 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, selon les dates et heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Festival ukrainien** », sur le site du parc de l'Ukraine et sur diverses rues de l'arrondissement :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non;
- c) la fermeture des rues suivantes :
 - la 12^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de l'Ukraine;
 - la 13^e Avenue, entre les rues de Bellechasse et de l'Ukraine;
 - la rue de l'Ukraine entre le boulevard Saint-Michel et la 12^e Avenue;
 - la rue de Bellechasse entre le boulevard Saint-Michel et la 13^e Avenue.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 147, 148 et 149 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-097 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-098 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2011-26-099 en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'approuver le protocole d'entente entre l'Association culturelle St-Volodymyr et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement, ledit protocole étant joint comme annexe numéro 150 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'autoriser, les 16 et 17 septembre 2011, entre 16 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **Festival Jeunesse Envolee** », sur le site du parc Molson, section Est :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels et boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes, jointes comme annexes numéros 151 et 152 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-100 en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2011-26-101 en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Adoptée à l'unanimité.
1113581004

40.02
CA11 26 0142

Édiction d'une ordonnance - Programme de ruelles vertes - Interdire la circulation des véhicules routiers dans une partie de la ruelle localisée à l'est de la rue Cuvillier, entre les rues Sherbrooke Est et Rachel Est

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Élane Ayotte

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers dans une partie de la ruelle localisée à l'est de la rue Cuvillier, entre les rues Sherbrooke Est et Rachel Est.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 153 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-102 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1103515004

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.03 à 40.06 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA11 26 0143

Approbation de plans - Modification du modèle de fenêtres au rez-de-chaussée - PIIA, articles 671, paragraphe 13 et 674.10 - Bâtiment situé aux 3180, rue Masson et 5396, 10^e Avenue, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

CONSIDÉRANT l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme en regard de la présente demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser les travaux de modification, au rez-de-chaussée, du modèle de fenêtres, pour le bâtiment situé aux 3180, rue Masson et 5396, 10^e Avenue, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279), le plan déposé et identifié « Élévation 10^e Avenue, p. A-402 », estampillé en date du 12 avril 2011, par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis de construction 3000289702, lequel plan est joint comme annexe numéro 154 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1111016004

40.04
CA11 26 0144

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment résidentiel de 10 logements et de 3 étages, avec 6 stationnements en sous-sol - Bâtiment situé au 6422, avenue Christophe-Colomb - PIIA, article 671.11

CONSIDÉRANT l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme en regard de la présente demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages, de 10 logements, avec un stationnement souterrain, situé au 6422, avenue Christophe-Colomb, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans identifiés : plan d'implantation, plans du sous-sol et du rez-de-chaussée, plan du 2^e étage, du 3^e étage et du toit, élévations (avant et côté droit), élévations (arrière et cour intérieure), élévations (cour intérieure et côté gauche), préparés par Yves Lussier, architecte, et estampillés en date du 20 avril 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant le demande de permis de construction 3000160370, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 155 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1090963056

40.05

CA11 26 0145

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Remplacement de 8 fenêtres et installation d'une nouvelle porte-fenêtre - Bâtiment situé au 5105, avenue des Sorbiers

CONSIDÉRANT l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le remplacement de 8 fenêtres et l'installation d'une nouvelle porte-fenêtre sur le bâtiment situé au 5105, avenue des Sorbiers, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), le document identifié A-1, préparé par le requérant, estampillé en date du 15 avril 2011 par la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000290745, lequel document est joint comme annexe numéro 156 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1110963025

40.06

CA11 26 0146

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Poste de ventilation de la STM; parc situé à l'intersection de la rue Bélanger et de l'avenue Chateaubriand - Modification à la clôture

CONSIDÉRANT l'avis émis par le Comité consultatif d'urbanisme en regard de la présente demande.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un poste de ventilation du métro dans le parc Bélanger / Chateaubriand (lot 2 334 214 du Cadastre du Québec), en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), articles 671 et 674, le plan déposé identifié « Poste de ventilation Bélanger - mobilier urbain », estampillé en date du 14 avril 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, et accompagnant la demande de permis 3000140018, lequel plan est joint comme annexe numéro 157 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.

1110963031

40.07

CA11 26 0147

Autorisation d'un usage conditionnel - usage conditionnel « café-terrasse », pour le bâtiment situé aux 6697-6699, rue De La Roche, conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser l'usage conditionnel « café-terrasse », en vertu de l'article 353.5 du *Règlement d'urbanisme de Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à la procédure des usages conditionnels, dans la cours avant attenante au bâtiment situé aux 6697-6699, rue De La Roche.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

- Le café-terrasse doit être localisé en cour avant;
- Sa superficie ne doit pas excéder 50 % de la superficie du restaurant;
- Aucun équipement ne doit être laissé sur place, à l'extérieur, du 1^{er} novembre au 1^{er} avril;
- Y sont interdits : concerts, cuisson d'aliments, danse, représentations théâtrales et cinématographiques, spectacles, usage d'appareils sonores;
- Sa capacité ne doit pas dépasser 7 tables et 17 personnes;
- Le café-terrasse doit être délimité par un aménagement paysager composé de pots de cèdres, conformément aux plans joints identifiés « plan d'implantation et d'aménagement paysager ».

Adoptée à l'unanimité.

1110963001

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

De réunir, pour fins d'étude, les articles 40.08 à 40.09 de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

40.08

CA11 26 0148

Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'aménagement d'une aire récréative en cour avant pour le bâtiment situé au 3535, boulevard Rosemont, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'aménagement d'une aire récréative en cour avant du bâtiment situé au 3535, boulevard Rosemont. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 2 de la résolution CA05-26-0439 autorisant des travaux d'agrandissement du Collège Jean-Eudes ainsi que la résolution CA06-26-0069 autorisant un plan d'implantation architecturale pour les travaux d'agrandissement du Collège Jean-Eudes.

2.- D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

Les travaux doivent être conformes aux plans identifiés Plan des conditions existantes / relevé topographique, Concept d'aménagement, Coupe AA', Coupe BB', Végétaux, préparés par le Groupe IBI, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 avril 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 158 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 17 mai 2011 à 19 h, en cette salle, concernant ce projet de résolution.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

1110963033

40.09

CA11 26 0149

Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 5600, rue De Normanville, en dérogation aux articles 8 (hauteur minimale en étage), 40 (taux d'implantation), 66 (alignement de construction en titre VIII) et 169 (classes d'occupation prohibant les usages habitation et commerce

au même niveau) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279).

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

Les travaux doivent être conformes aux plans identifiés A-11, A-12, A-15, A-30, A-31, A-32, A-33, A-34, A-35 et A-70, préparés par Nature humaine Plasse-Rasselet, architectes, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 18 avril 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 159 aux procès-verbaux des séances du conseil pour l'année 2011.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 17 mai 2011 à 19 h, en cette salle, concernant ce projet de résolution.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

1110963035

40.10

CA11 26 0150

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'ajout d'un ascenseur en cour arrière, pour une résidence de personnes âgées située au 6400, 8e Avenue, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, un second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8) :

1. D'autoriser l'ajout d'un ascenseur en cour arrière de la résidence pour personnes âgées située au 6400, 8^e Avenue. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 75 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatif à la marge arrière ainsi qu'aux articles 1, 2 et 4 du *Règlement* 8523, portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment sur le côté ouest de la 8^e Avenue, entre les rues de Bellechasse et Beaubien Est.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - les travaux doivent être conformes aux plans identifiés pages 2/9 à 9/9, préparés par François Heppel, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 9 mars 2011, lesquels plans sont joints comme annexe numéro 120 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

1100963108

40.11

CA11 26 0151

Adoption - Second projet de résolution autorisant la transformation de la façade et la construction d'un 3e étage pour le bâtiment situé aux 6322-6324, rue Alma, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser des travaux de transformation de la façade et la construction d'un 3^e étage pour le bâtiment situé aux 6322-6324, rue Alma. À ces fins, il est permis de déroger à l'article 24 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatif à la règle d'insertion au niveau de la hauteur.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - Les travaux de construction doivent être conformes aux plans identifiés « Élévation est (rue Alma) proposée », « Élévation ouest proposée » et « Plan rallonge du toit », préparés par Thomas Balaban, architecte, estampillés en date du 25 mars 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ces plans étant joints comme annexe numéro 121 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1110963011

40.12

CA11 26 0152

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement d'un usage spécifique en secteur d'habitation pour le local situé au 6575, rue Saint-Denis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), le second projet de résolution suivant :

1. D'autoriser l'agrandissement de l'usage spécifique « articles de sport et de loisirs » en secteur d'habitation du local situé au 6575, rue Saint-Denis. À ces fins, il est permis de déroger uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement à l'usage.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - remplacer la clôture existante par une clôture de type ornemental et intégrer un aménagement paysager incluant des arbustes, si les espaces nécessaires sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.
1110963020

40.13

CA11 26 0153

Adoption - Résolution autorisant la démolition d'un bâtiment situé au 3320, rue Dandurand et la construction d'un ensemble de 3 bâtiments de 3 étages, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), la résolution suivante :

1. D'autoriser la démolition d'un bâtiment situé au 3320, rue Dandurand et la construction d'un ensemble de 3 bâtiments de 3 étages. À ces fins, il est permis de déroger aux articles 9, 52, 60, 71, 81, 87 et 581 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, à l'alignement de construction, à la marge latérale, à la proportion de maçonnerie, à la superficie des ouvertures et à la largeur de la voie de circulation.
2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :
 - Les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés, les plans identifiés « Plan d'implantation », « Plan de paysage », « Plan du sous-sol », « Élévation Dandurand », « Élévation 12^e Avenue », « Élévation arrière », « Détails types » et « coupe de margelle type », préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte, estampillés en date du 3 mars 2011 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ces plans étant joints comme annexe numéro 122 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité.
1101016013

40.14

CA11 26 2011-05

Avis de motion - Règlement RCA 2611-003, intitulé « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 750 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 (PTI) »

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Monsieur François W. Croteau, que, lors d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement, il sera adopté un règlement RCA2611-003 intitulé « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 1 750 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2011-2013, l'objet dudit règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

1113506005

40.15

CA11 26 2011-06

Avis de motion - Règlement RCA 2611-002, intitulé « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation de l'arrondissement, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 »

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, Monsieur François W. Croteau, qu'à l'occasion d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement il sera adopté le règlement RCA2611-002 intitulé, « Règlement d'emprunt autorisant le financement de 2 700 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement dans le cadre du programme triennal

d'immobilisations 2011-2013 », l'objet dudit règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

1114250001

40.16

CA11 26 0154

Édiction d'une ordonnance afin d'interdire la circulation des véhicules routiers sur la rue suivante : Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le Marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien. L'interdiction est valable les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h, du 10 juin au 9 octobre 2011 inclusivement.

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers, les vendredis, samedis et dimanches de 11 h à 17 h, du 10 juin 2011 au 9 octobre 2011 inclusivement, sur la rue suivante :

- o Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante, jointe comme annexe numéro 160 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011 :

- Ordonnance 2011-26-103, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4-1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.
1112913013

51.01

CA11 26 0155

Acceptation de la démission d'un membre suppléant et nomination d'un membre suppléant pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accepter la démission de monsieur François Limoges, membre suppléant au sein du comité consultatif d'urbanisme, à compter du 3 mai 2011.

De procéder à la nomination de monsieur Ian Roberge, à titre de membre suppléant au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour la durée non écoulée du mandat du membre à remplacer, à compter du 3 mai 2011, et ce, jusqu'au 6 avril 2012.

Le tout en conformité avec le Règlement RCA-3 intitulé *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité.
1110963042

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 46.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

Me Karl Sacha Langlois, LL.L, B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement